

VP

DECISION N°486

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION DE FORMATION BAFD1 UFCV DELEGATION REGIONALE GRAND EST /VILLE DE POMPEY

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la mise en place d'une formation BAFD (Brevet d'Aptitudes aux fonctions de Directeur) par l'Association UFCV, qui aura lieu du 6 juin au 14 juin 2026 à Art sur Meurthe.
- Vu l'inscription d'un animateur, [REDACTED] pour la formation BAFD,
- Vu le souhait de la Ville de participer financièrement à cette formation,

Le Maire,

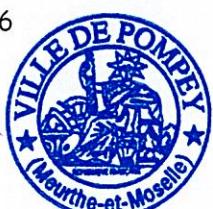
DÉCIDE

- De signer une convention de formation, jointe en annexe, avec UFCV Délégation Régionale Grand Est représentée par Madame Dalila REMAKI Déléguée Régionale, dont le siège se situe 1 rue job 67100 Strasbourg, pour l'organisation de la formation stage BAFD fixant les conditions administratives et financière.
- Le montant de la prestation s'élève à 610.00 euros dont 300.00 euros pris en charge par la commune et 310.00 euros restant à la charge du stagiaire.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6184.

Pompey, le 9 février 2026

Le Maire,

Laurent TROGRLIC



Publié par voie électronique le 11/2/2026
Transmis à la Préfecture le 11/2/2026